

Le Plan d'action arrêté vise à faciliter, favoriser et promouvoir la collaboration dans le domaine de la Médecine Personnalisée (MP) entre l'Afrique et l'Europe. Il propose des recommandations concrètes pour des actions au niveau de la recherche et de la politique, telles que des opportunités de financement communes et des tables de recherche pour des agendas scientifiques communs, des recommandations structurelles (par exemple, le développement d'infrastructures, le renforcement des capacités et la formation) et des stratégies de collaboration soutenant l'adoption future de la MP dans les systèmes de soins de santé.

Les recommandations d'actions collaboratives répondent aux défis et aux besoins communs en matière de santé, identifiés lors des échanges avec les parties prenantes africaines et tiennent compte des différences entre les régions (Afrique orientale, occidentale, septentrionale, méridionale et centrale) et les pays d'Afrique. Les actions présentées sont en outre identifiées comme présentant un intérêt mutuel pour l'Afrique et l'Europe.

Le plan d'action est structuré en deux parties :

- **La partie I, intitulée "Environnement d'adoption de la médecine personnalisée"**, se concentre sur l'ensemble du système de santé de la Médecine Personnalisée, qui prend en compte toutes les maladies et tous les états de santé, ainsi qu'un large éventail de domaines techniques et médicaux liés au diagnostic, au traitement et à la prévention, de même que diverses parties prenantes.

- **La partie II, intitulée "La génétique dans la médecine personnalisée"**, présente un exemple de domaine de la médecine personnalisée avec des actions concrètes liées à cet aspect spécifique, étant donné que l'Afrique est le continent le plus diversifié sur le plan génétique avec un large éventail de groupes ethniques et de variations génétiques, mais qu'il y a un manque de représentation des populations africaines dans les études génétiques mondiales et les bases de données.

Le plan d'action s'adresse à tous les acteurs d'Afrique et d'Europe susceptibles de soutenir l'adoption et la mise en œuvre des recommandations présentées : en particulier les décideurs politiques (STI, santé) ; les bailleurs de fonds nationaux, internationaux et mondiaux, des secteurs public et privé ; la Commission Européenne ; l'Union Africaine ; l'OMS ; les actions conjointes déjà existantes telles que l'EDCTP ; les acteurs de l'industrie ; ainsi que les acteurs des universités et des cliniques contribuant au développement et à l'innovation de la médecine personnalisée.